

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Samedi 25 mars 2023

### **Projet de 2x2 voies entre Achères et Carrières (liaison RD30/RD190) : un avis favorable du commissaire enquêteur, assorti de 8 recommandations majeures.**

Achevée le 20 janvier dernier, l'enquête publique relative au projet démesuré du Conseil départemental des Yvelines, de créer une 2x2 voies entre le pont de Triel et Achères, et comprenant un franchissement de la Seine entre Achères et Carrières-sous-Poissy, aura ravivé l'opposition des citoyens et du monde associatif local.

En effet, l'enquête publique a recueilli plus de 350 contributions, principalement pour dénoncer un projet d'une autre époque, inutile, coûteux et climaticide. Pourtant, le commissaire enquêteur a rendu, le 1<sup>er</sup> mars, un avis favorable assorti de 8 recommandations.

Même si cette forte mobilisation n'a pas permis de le convaincre d'émettre un avis défavorable, il n'est donc pas resté sourd aux arguments techniques et étayés des associations de protection de l'environnement, comme l'explique **Denis Millet, Président de « Non au Pont d'Achères »** :

« Depuis le début de ce dossier, nous dénonçons un projet bâclé et en décalage avec les attentes des citoyens et les besoins du territoire. Lors de cette enquête, nous avons pu mettre en évidence les nombreuses incohérences et approximations de cet aménagement routier, en particulier sur les questions de pollutions atmosphériques, de nuisances sonores et de destruction des habitats.

Du point de vue financier, le projet n'est pas plus vertueux, puisque son coût de 120 millions d'euros est une estimation de 2011 jamais actualisée, ce qui laisse craindre une explosion conséquente du budget, que les 66 % d'augmentation de la part départementale de la taxe foncière auront du mal à absorber.

Les 8 recommandations reprennent des arguments soulevés par les associations et attestent ainsi la pertinence des oppositions à ce projet. Pour tenir compte de ces recommandations sérieuses, le projet doit être revu. Elles concernent la pollution de l'air, les habitats et espèces protégées, la sécurité et le coût du projet dont le commissaire-enquêteur estime qu'il dépassera les 200 M€ »

Objectivité et rigueur sont requises dans une procédure administrative. Or, au regard du contenu du rapport, nous mettons en doute, d'une part, la réelle objectivité de l'avis et, d'autre part, la rigueur apportée par le commissaire enquêteur à l'analyse des contributions et à leur nécessaire confrontation aux éléments à caractère technique fournis dans les documents de l'enquête publique.

#### **Notre position et nos actions à la suite du rapport du commissaire enquêteur :**

Forts des éléments très négatifs relevés, durant cette enquête publique, tant sur les fondements du projet que sur ses impacts environnementaux et climatiques, des erreurs manifestes contenues dans le rapport du commissaire enquêteur, et des irrégularités constatées :

- **Nous demandons au Préfet des Yvelines de ne pas signer l'arrêté d'autorisation environnementale unique,**
- Nous recontactons les élus qui nous ont donné leur soutien et se sont engagés à défendre nos arguments auprès du Préfet des Yvelines,
- Nous lançons une nouvelle campagne de mobilisation des habitants du territoire.
- Ce projet, profondément ancré dans le siècle dernier, entraînera un développement de notre territoire uniquement basé sur l'augmentation de la circulation automobile. C'est cette vision que nous contestons et que nous continuerons à combattre.

**Si l'arrêté devait être signé, nous le contesterons auprès du Tribunal administratif. Nous disposons d'assez d'éléments factuels et déterminants, susceptibles d'entraîner son annulation par les Juges.**

#### **Associations signataires du communiqué de presse :**

ADIV Environnement  
Bien Vivre à Vernouillet  
C.O.P.R.A 184  
Non au Pont d'Achères  
Rives de Seine Nature Environnement  
Sequana Collectif Citoyen  
Triel Environnement

#### **Contacts presse :**

Denis Millet :  
[denis.millet@gmail.com](mailto:denis.millet@gmail.com)  
06 31 89 73 65